

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **51 (1959)**

Heft 9

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

51^e année

Septembre 1959

N^o 9

Le projet d'Association européenne de libre-échange

Par *Waldemar Jucker*

De toute évidence, la création d'une Zone de libre-échange englobant tous les Etats membres de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) semble constituer, tant du point de vue économique que politique, la solution la plus propre à mettre notre continent en mesure d'améliorer sa position, de poursuivre son expansion économique et l'élévation des niveaux de vie qui l'accompagne. Cette forme de l'intégration européenne a provisoirement échoué devant la résistance de la France, appuyée par l'Allemagne.

L'échec des pourparlers de Paris a contraint les Etats qui demeurent en dehors de la Communauté économique européenne (C. E. E.) à examiner ensemble les moyens dont ils disposent pour défendre de la manière la plus efficace leurs intérêts communs. Les pays industriels ont estimé qu'il ne serait pas judicieux pour eux de se plier purement et simplement au nouvel état de choses, d'adopter un comportement passif et de tenter de « s'arranger » bilatéralement – c'est-à-dire chacun pour soi – avec la C. E. E. Si l'on avait choisi cette méthode, chacun d'eux aurait affronté seul la puissante collectivité du Marché commun; non seulement elle eût été peu disposée à faire des concessions, mais l'ampleur de celles qu'elle pourrait consentir est fortement limitée par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G. A. T. T.).

Les six pays industriels qui ne font pas partie de la C.E.E. (Grande-Bretagne, Danemark, Norvège, Autriche, Suède et Suisse) ont envisagé la création d'une « petite Zone de libre-échange ». On donne à entendre que ce groupement pourrait répondre par des mesures de rétorsion appropriées aux discriminations éventuelles décrétées par la C. E. E., ce qui engagerait avant tout l'Allemagne occidentale et les pays Benelux à exercer une pression sur la France pour l'engager à renoncer à la résistance qu'elle oppose à la création d'une Association de libre-échange englobant tout le pays de l'O. E. C. E. Si cette expérience réussit, le fonctionnement de la « petite » zone pour-